
Divulgations annuelles du 3^e pilier de Bâle III

31 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du document	3
Entité déclarante	3
Gestion des capitaux	4
Position du capital réglementaire	4
Gestion des risques	5
Aperçu de la gestion des risques	5
Gouvernance du risque	6
Culture en matière de risque et de conformité	6
Structure de gouvernance du risque	7
Énoncé sur la propension au risque	8
Politiques et limites relatives au risque	9
Risque de crédit	11
Risque de marché	13
Risque de liquidité et de financement	14
Risque opérationnel	16
Risque de conformité	17
Risque d'adéquation des fonds propres	17
Risque stratégique	18
Risque de réputation	18

Aperçu du document

Le présent document contient les divulgations au titre du 3^e pilier de Bâle III de la Banque Fairstone du Canada (la « Banque ») en date du 31 décembre 2025, conformément aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) énoncées dans la Ligne directrice en matière de Communication de renseignements par les petites et moyennes banques au titre du troisième pilier (2024). Des divulgations supplémentaires relatives au 3^e pilier sont fournies sur la page Web « Déclarations réglementaires » de la Banque. La Banque est considérée comme une institution de catégorie 1 non approuvée pour les approches de notation interne dans la catégorie de segmentation des petites et moyennes banques (PMB) par le BSIF. Ce rapport n'a pas été vérifié, et tous les chiffres présentés sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Entité déclarante

La Banque est une banque à charte canadienne de l'Annexe I, en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et une filiale détenue entièrement par le Groupe Fairstone Inc. (la « Société mère » ou « GFI »). La Banque, ainsi que sa filiale en propriété exclusive, la Fairstone Financière Inc., offre du crédit direct, des services de cartes, du financement automobile et des prêts numériques.

Le 1^{er} janvier 2025, après avoir satisfait à toutes les conditions de clôture, y compris la réception des approbations réglementaires requises, Groupe Fairstone Inc. (GFI) a fait l'acquisition de Home Capital Group Inc. (« HCG »). À la suite de l'acquisition, HCG a transféré les actions de sa filiale en propriété exclusive, Home Trust Corporation (« Home Trust » ou « HTC ») à la Banque, et HCG a été fusionné avec GFI, la société fusionnée conservant le nom de Groupe Fairstone Inc.

Home Trust est une société sous réglementation fédérale qui offre des prêts hypothécaires résidentiels et non résidentiels, la titrisation de produits hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation et des services de cartes de crédit. La Banque Home, filiale en propriété exclusive de Home Trust, est une banque de détail sous réglementation fédérale qui offre des prêts hypothécaires. Home Trust et la Banque Home, offrent également des produits d'épargne et d'investissement par l'entremise de courtiers et de planificateurs financiers, et par l'entremise d'une marque de prêts à la consommation, Financière Oaken.

La Banque n'est pas considérée comme une Banque d'Importance Systémique Intérieure (BISi) par le BSIF.

Gestion des capitaux

Le capital est un facteur clé de la sécurité et de la solidité d'une institution financière. Une position solide en matière de capital aide la Banque à favoriser la confiance des déposants, des créanciers et des organismes de réglementation. La politique de la Banque en matière de gestion des capitaux régit la quantité et la qualité des capitaux détenus. L'objectif de la politique en matière de gestion des capitaux est de veiller à ce que la Banque dispose de capitaux suffisants pour appuyer ses objectifs stratégiques et commerciaux, absorber les pertes imprévues potentielles, respecter les exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres stipulées par le BSIF, et permettre l'affectation de capitaux pour un avantage économique maximal. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») examine la conformité à la politique au moins une fois par mois, tandis que le comité de gestion des capitaux (« CGC »), le comité du risque (« CR ») et le Conseil examinent la conformité à la politique tous les trimestres.

Les exigences de fonds propres sont traitées dans la politique de la Banque, y compris le ratio de levier financier et les ratios de fonds propres fondés sur le risque. Le comité de gestion des capitaux examine ces ratios régulièrement, tandis que le Conseil les examine tous les trimestres.

Position du capital réglementaire

La Banque et ses filiales, Home Trust et la Banque Home, calculent les ratios de fonds propres et le capital réglementaire en fonction des exigences d'adéquation des fonds propres émises par le BSIF, qui sont conformes aux normes internationales (Bâle III) établies par la Banque des règlements internationaux. Étant donné que Home Trust est régie par la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) et que la Banque Home est régie par la *Loi sur les banques* (Canada), la capacité de Home Trust d'accepter des dépôts est limitée principalement par son ratio de levier financier autorisé. En outre, la déclaration et le paiement de dividendes par Home Trust à la Banque sont soumis à des restrictions en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*.

En vertu de l'accord de Bâle III, la Banque calcule son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée et son risque opérationnel à l'aide de l'approche normalisée simplifiée.

Le ratio de levier est une vue non ajustée au risque de l'effet de levier d'une banque. Le ratio de levier est défini comme la mesure du capital divisée par la mesure de l'exposition, le ratio étant exprimé en pourcentage. La mesure de fonds propres représente les fonds propres de catégorie 1 de la Banque. La mesure d'exposition comprend les expositions au bilan, les montants d'exposition futurs potentiels sur les produits dérivés, les montants équivalents de crédit de certains engagements hors bilan et les opérations de financement sur titres. Le ratio de levier de la Banque est supérieur à l'objectif minimal établi par le BSIF, ainsi qu'au ratio minimal attribué à la Banque par le BSIF et aux objectifs internes de la Banque.

Le ratio des actions ordinaires de catégorie 1, le ratio du total de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres, de même que le ratio de levier de la Banque continuent de dépasser les objectifs réglementaires et internes pour les fonds propres. De plus amples renseignements sur la composition de capital réglementaire et le ratio de levier se trouvent dans la section des données supplémentaires sur la réglementation du site Web de Fairstone.

L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé en appliquant les règles prescrites par le BSIF aux expositions au bilan et hors bilan. Les activités de titrisation de la Banque ne sont pas assujetties au cadre de titrisation de Bâle III, car elles ne comportent pas de subdivision du risque de crédit en plusieurs tranches.

En vertu des politiques de la Banque en matière de gestion des capitaux et des risques et des lignes directrices du BSIF, la Banque est tenue d'évaluer l'adéquation des ressources en capital actuelles et prévues dans des conditions attendues et tendues. Ceci implique d'évaluer la stratégie, le plan financier et la propension au risque de la Banque; de mesurer l'efficacité de ses pratiques de gestion du risque et du capital (y compris la supervision du Conseil et de la haute direction); d'assujettir les plans de la Banque à une série de tests de résistance; et de tirer des conclusions sur l'adéquation des fonds propres (y compris au moyen d'un examen rigoureux et critique). Sur la base du Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») de la Banque, la direction a conclu que la Banque est suffisamment capitalisée.

Gestion des risques

Aperçu de la gestion des risques

La gestion du risque est un élément essentiel de la stratégie de la Banque, qui influe directement sur sa rentabilité et le rendement des fonds propres. La Banque continue d'investir dans les pratiques et les ressources de gestion du risque.

Par le biais du Cadre de gestion du risque d'entreprise (le « Cadre » ou « CGRE »), l'approche de la Banque à l'égard de la gestion du risque met de l'avant un aperçu des principes, des exigences, des programmes et des responsabilités qui renforcent les valeurs de l'organisation et son engagement à intégrer de solides principes en matière de gestion du risque à son processus de planification stratégique et à ses opérations d'affaires.

Le CGRE renforce la culture en matière de risque de même que l'environnement de risque de la Banque et favorise une compréhension commune, parmi les parties prenantes, de la façon dont la Banque gère le risque pour chacun des secteurs suivants :

- Culture du risque
- Inventaire des risques
- Appétit aux risques
- Gouvernance et organisation
- Objectifs du programme

La philosophie générale de gestion des risques de la Banque consiste à :

- Repérer et quantifier les principaux risques auxquels nous sommes exposés afin de déterminer le niveau de risque avec lequel nous sommes prêts à fonctionner, en fonction de notre goût du risque global, de notre capacité à l'égard du risque et de notre profil de risque.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion du risque conçues pour atteindre nos objectifs.
- Surveiller continuellement les principaux risques sous gestion et en faire rapport régulièrement.
- Nos programmes de gestion du risque soutiennent une solide culture du risque qui fait en sorte que les attitudes et les comportements liés à la sensibilisation au risque, à la prise de risque et à la gestion du risque influencent les décisions de la direction et des employés dans le cours de leurs activités quotidiennes.

L'objectif d'une gestion efficace des risques est de favoriser un rendement supérieur et durable de l'entreprise. Les avantages d'une gestion efficace du risque comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Prise de décisions éclairées
- Amélioration du déploiement des capitaux
- Réduction du volume et de la gravité des surprises et des pertes
- Amélioration du rendement à long terme de l'entreprise
- Confiance accrue des parties prenantes
- Posture réglementaire protégée

La fonction de gestion du risque fournit des rapports opportuns, exacts et fiables au conseil d'administration et aux comités de gestion sur la conformité à l'Énoncé sur la propension au risque et veille à ce que ce dernier soit révisé au moins une fois par année.

Gouvernance du risque

Les stratégies et la gestion du risque de la Banque s'appuient sur un CGRE global comprenant des cadres, des politiques, des lignes directrices et des procédures pour chaque grande catégorie de risque à laquelle elle est exposée. Le CGRE renforce notre culture en matière de risque et notre environnement de risque et favorise une compréhension commune, entre les parties prenantes, de la façon dont nous gérons le risque par l'identification, l'évaluation, la mesure, la gestion et la surveillance des risques qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur l'ensemble de l'organisation. La gestion du risque est appliquée par l'établissement d'une stratégie à l'échelle de l'entreprise et vise à fournir une assurance raisonnable que les objectifs de la Banque peuvent être atteints compte tenu de sa propension au risque déclarée. L'objectif du cadre de gestion du risque est de favoriser un rendement supérieur et durable de l'entreprise, y compris la prise de décisions éclairées, l'amélioration du déploiement des capitaux, la réduction de la fréquence et de la gravité des événements et pertes imprévus, l'amélioration du rendement à long terme de l'entreprise, et la confiance accrue des parties prenantes.

La structure de gestion du risque de la Banque s'appuie sur une culture du risque et de la conformité et un cadre de gouvernance comprenant une supervision de la part du Conseil d'administration (le « Conseil ») et de la haute direction et un ensemble de plus en plus robuste de politiques et de lignes directrices sur le risque reflétant la propension au risque de la Banque qui fixe les limites en matière de stratégies, d'expositions et d'activités commerciales acceptables.

Culture en matière de risque et de conformité

La culture de la Banque en matière de risque et de conformité est influencée par de nombreux facteurs et s'appuie sur les principes directeurs suivants :

Gouvernance du risque

- Harmonisation et engagement à l'égard d'un modèle à trois lignes de défense efficace, y compris les rôles, les responsabilités, les obligations redditionnelles et les critiques efficaces respectifs, qui est appuyé par une solide supervision étroite du Conseil.
- Un système de contrôles efficace proportionnel à la taille et à la complexité de l'organisation et qui est conforme aux attentes réglementaires.
- La prise de décisions est facilitée par la participation de toutes les parties concernées au processus afin d'en arriver à la meilleure décision pour l'organisation.

Propension au risque

- La propension au risque de la Banque est tournée vers l'avenir, reflète ses objectifs stratégiques et financiers et éclaire les points de vue au niveau de l'entreprise et le processus décisionnel du secteur d'activité.
- L'équilibre risque-rendement est conforme à la propension au risque de la Banque.

Responsabilité

- Les structures de gestion du risque et les capacités de conseil sont proactives, pragmatiques et ajoutent de la valeur à l'entreprise.
- Les leaders sectoriels sont outillés pour gérer tous les aspects de leurs activités et sont tenus responsables des résultats financiers et des risques.

Capacité

- Les secteurs d'activité (première ligne) ont la capacité nécessaire (personnes, information, outils, processus et modèles) pour mesurer et gérer efficacement le rendement, le risque et la conformité.
- Les décisions relatives au capital humain reflètent les compétences et les comportements en matière de risque et de conformité.

Ton donné par la direction

- Le Conseil et la direction donnent l'exemple et favorisent l'adhésion aux exigences de la Banque en matière de propension au risque et de conformité, ainsi qu'une culture d'amélioration et d'apprentissage continu.
- Des mesures disciplinaires proportionnées sont prises, au besoin, en réponse aux infractions à la conformité et aux politiques internes ainsi qu'aux infractions au Code de conduite et d'éthique.

Communication

- La culture du risque et de la conformité est activement encouragée (de manière formelle et informelle) à travers de multiples modes de communication et de formation auprès des parties prenantes internes et externes.

Rémunération et incitatifs

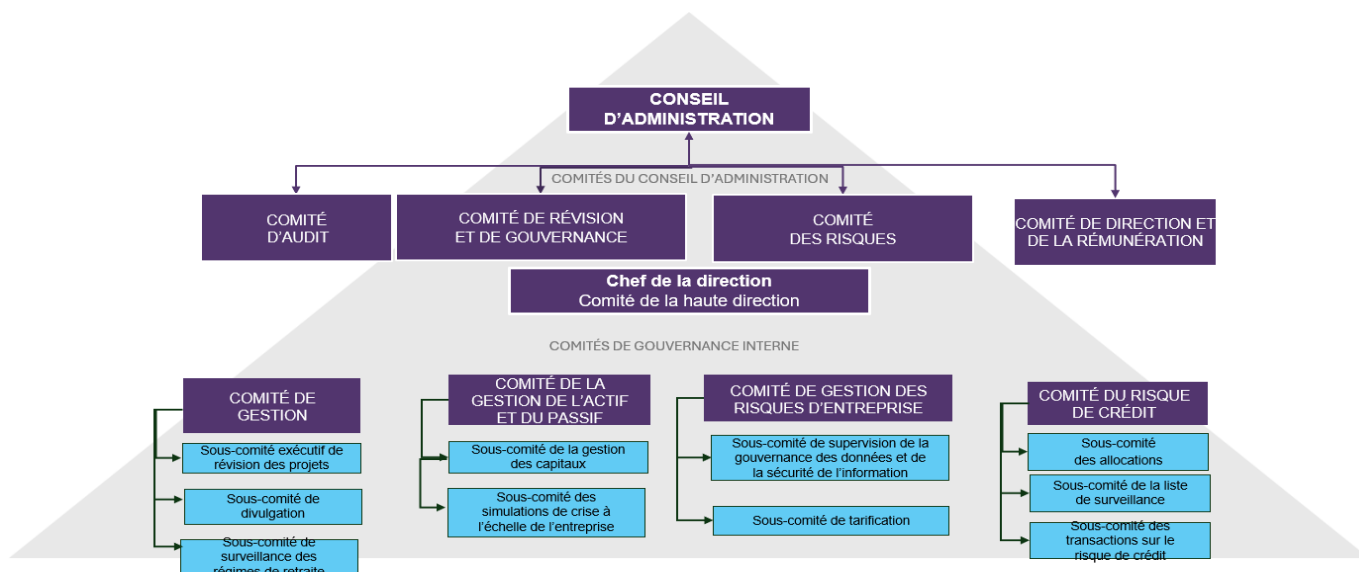
- Les employés sont récompensés d'une manière qui encourage un comportement conforme aux objectifs stratégiques à long terme de la Banque, à sa propension au risque et à son respect des exigences de conformité.

Structure de gouvernance du risque

La gouvernance du risque de la Banque repose sur un modèle à trois lignes de défense :

- Première ligne de défense – comprend les unités opérationnelles et les fonctions corporatives. En tant que responsables du risque, la direction est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la mesure, de la gestion, de la surveillance et de la production de rapports sur les risques générés dans ses secteurs de responsabilité respectifs.
- Deuxième ligne de défense – comprend les groupes Gestion du risque (« GR ») et Conformité d'entreprise, qui sont responsables de l'établissement des cadres de gestion des risques de la Banque, de la supervision indépendante et de la critique efficace de leur mise en œuvre, ainsi que de l'identification, l'évaluation, la surveillance des mesures et la déclaration indépendantes des activités de prise de risque.
- Troisième ligne de défense – le groupe d'audit interne est chargé de fournir une assurance indépendante et objective au Conseil d'administration et à la haute direction en évaluant l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Le dirigeant du groupe d'audit est nommé par le Comité de vérification et relève directement de ce dernier.

La structure de gouvernance du risque décrite ci-dessous donne l'assurance qu'un cadre de surveillance du risque et de responsabilisation est en place dans l'ensemble de l'organisation. Les responsables du risque sont chargés d'élaborer et d'exécuter des stratégies de contrôle du risque.



Le Conseil a la responsabilité d'établir la vision globale, la mission, les valeurs, les objectifs et les stratégies de la Banque et de définir la capacité globale à supporter le risque et la propension au risque de la Banque. Le Conseil effectue un examen critique des propositions et des plans de la direction pour s'assurer que les résultats prévus et les évaluations des risques sont raisonnables et conformes aux capacités, aux objectifs et à la propension au risque de la Banque. Le CR a la responsabilité d'examiner et de superviser la gestion du profil de risque de la Banque et son rendement par rapport à sa propension au risque. Le CR a la responsabilité de superviser l'identification, la mesure, la surveillance et le contrôle des principaux risques de la Banque; les cadres clés, les politiques et les limites de risque établis pour contrôler l'exposition de la Banque à ses principaux risques; le programme de gestion de la conformité à la réglementation; et la fonction de gestion du risque.

Outre ce qui précède, le CR assure la surveillance de l'indépendance et de l'efficacité de la fonction de gestion du risque d'entreprise (« GRE »), de la relation de la Banque avec ses organismes de réglementation et de l'efficacité des contrôles internes de la Banque, y compris l'efficacité et l'indépendance des fonctions financières, d'audit interne et de conformité de la Banque.

L'équipe de la haute direction (« EHD »), dirigée par le chef de la direction, est chargée de recommander la stratégie d'entreprise au Conseil et de superviser son exécution. Un élément essentiel de son mandat est la mise en œuvre des cadres de propension au risque et de gestion du risque. L'EHD est également responsable de la mise en œuvre d'une culture de risque et de conformité durable ainsi que du suivi des activités commerciales de la Banque, et de la surveillance des risques liés à la stratégie, à la réputation et à la conformité.

Les risques les plus importants pour la Banque font l'objet d'un examen, d'un suivi et d'une évaluation plus précis dans le cadre des mandats des comités et sous-comités de gestion du risque. Ces comités recommandent des politiques de gestion du risque aux fins d'approbation, sur la proposition du groupe de Gestion du risque (« GR ») et/ou de Conformité d'entreprise, surveillent et critiquent de façon proactive la gestion des risques particuliers dans le cadre de leur mandat, et font rapport au CR sur le profil de risque comparativement à la propension au risque et aux limites de risque.

Le groupe GR a pour mandat de travailler avec la direction et le Conseil d'administration pour favoriser le rendement durable de l'entreprise en effectuant, de manière indépendante, l'identification, la mesure, le suivi et la déclaration de tous les risques importants à la Banque, quelle qu'en soit la source. Travaillant en étroite collaboration avec la direction et le CR, le groupe GR recommande les limites globales de la Banque en matière de propension au risque, et élabore et maintient un cadre de gestion du risque d'entreprise et une structure de gouvernance du risque connexe pour permettre une gestion efficace du risque. Il assure le suivi et la supervision de la mise en œuvre des cadres de propension au risque et de gestion du risque, notamment en fournissant une analyse critique indépendante et un portrait actuel du profil de risque de la Banque basé sur une surveillance des expositions réelles par rapport à la propension au risque, aux limites, aux politiques et aux lignes directrices approuvées.

Le chef de la conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le groupe Conformité de l'entreprise ont pour mandat d'établir et de maintenir un cadre de conformité à l'échelle de l'entreprise (un ensemble de contrôles et de processus de surveillance) conçu pour atténuer le risque de conformité de la Banque. Le groupe Conformité de l'entreprise est une fonction indépendante qui promeut une saine culture du risque et de la conformité. Le chef de la conformité et le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent sont chargés d'exprimer périodiquement une opinion indépendante au CR sur le statut, l'adéquation et l'efficacité de la conformité de la Banque.

Le groupe Audit interne a pour mandat d'évaluer de façon indépendante l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et d'en faire rapport au Comité de vérification et au Conseil.

Le groupe des Finances a pour mandat d'établir et de maintenir un cadre de gestion financière (un ensemble de contrôles et de processus de surveillance). Le groupe des Finances a des responsabilités de première ligne de défense en ce qui a trait à la mise en œuvre, à la surveillance et à la production de rapports sur l'efficacité des contrôles. Le chef des Finances rend compte du rendement de la Banque à la direction, au Conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le groupe des Finances met également à jour le plan financier et le plan relatif au capital de la Banque avec des prévisions périodiques, informe le Conseil des résultats prévus et recommande des révisions aux plans et structures du capital, le cas échéant.

Énoncé sur la propension au risque

L'énoncé sur la propension au risque de la Banque reflète le type de risque que la Banque est prête à accepter pour atteindre ses principaux objectifs stratégiques. L'énoncé sur la propension au risque est approuvé chaque année par le Conseil et est établi au

niveau de l'ensemble des groupes. Le cadre de propension au risque décrit l'approche par laquelle le Conseil d'administration et la direction élaborent, mettent en œuvre et supervisent l'Énoncé sur la propension au risque pour renforcer une culture solide du risque à l'échelle de la Banque. L'Énoncé sur la propension au risque comprend des énoncés qualitatifs ainsi que des mesures quantitatives, et il est adapté à la taille et à la complexité de la Banque. La propension au risque de la Banque combine des mesures ponctuelles et prospectives et, le cas échéant, utilise des scénarios de stress qui sont extrêmes, mais plausibles.

Le cadre de propension au risque comprend des mesures clés de propension au risque appuyées par des structures de limites au niveau de la direction et du comité de gestion du risque qui fournissent des capacités de préavis visant à déclencher des mesures de gestion et des plans d'atténuation avant que les limites de propension au risque ne soient dépassées.

Politiques et limites relatives au risque

La Banque maintient des politiques, des directives, des pouvoirs de prêt délégués, des limites de risque et un cadre de contrôle interne visant à assurer que les activités sont menées conformément à la propension au risque de la Banque. Les politiques et les lignes directrices sur le risque sont examinées régulièrement et remises en question par les comités de gestion des risques, et les politiques et cadres clés sont examinés, remis en question et approuvés par le Conseil et ses comités.

La Banque a identifié les principaux risques suivants, comme illustré ci-dessous.

Risque principal	Politique/cadre clé	Limites de risque	Surveillance de la gestion
Crédit	Cadre de gestion du risque de crédit Politique de souscription de prêts hypothécaires résidentiels	Limites de concentration de crédit Délégation des pouvoirs de prêt	Comité du risque de crédit
Marché	Politique sur le risque de marché	Limites du risque de marché	Comité de gestion de l'actif et du passif
Liquidité et financement	Politique sur le risque de liquidité et de financement	Limites du risque de liquidité et de financement Limites de concentration du financement	Comité de gestion de l'actif et du passif
Opérationnel	Cadre de gestion du risque opérationnel Politique de gestion du risque lié aux technologies de l'information Politique sur la gestion du risque lié aux tiers Politique sur le risque lié à la sécurité de l'information	Indicateurs clés de risque	Comité de gestion des risques d'entreprise Comité exécutif de révision des projets Conseil de gouvernance et de supervision des données
Conformité	Politique de conformité de l'entreprise Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	Indicateurs clés de risque	Comité de gestion des risques d'entreprise
Stratégique	Politique de planification stratégique Cadre de gestion du risque climatique	Énoncé sur la propension au risque	Comité exécutif
Atteinte à la réputation	Politique sur le risque de réputation	Énoncé sur la propension au risque	Comité exécutif
Adéquation des fonds propres	Politique en matière de gestion des capitaux propres	Indicateurs clés de risque	Sous-comité de la gestion des capitaux
Risque d'entreprise	Cadre de gestion du risque d'entreprise Cadre de propension au risque de l'entreprise	Énoncé sur la propension au risque	Comité de gestion des risques de l'entreprise

En plus de ces principaux risques, la Banque utilise un registre des risques pour décrire les catégories de risques et les sous-catégories connexes afin de faciliter l'identification cohérente des risques et de fournir un point de départ commun pour l'élaboration des stratégies et des processus de gestion des risques. Ces risques sont cernés, mesurés, évalués et surveillés de façon continue, et des rapports sont présentés régulièrement aux comités de gestion des risques de la haute direction et du Conseil. Les risques sont atténués par diverses mesures conçues pour réduire le risque inhérent à des niveaux résiduels acceptables, tels que définis par la propension au risque de la Banque. Les risques stratégiques et pour la réputation sont considérés comme des risques fondamentaux, car les résultats substantiels d'autres risques principaux pourraient avoir d'importantes répercussions de second ordre sur la réputation de la Banque ou sur sa capacité d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Identification et évaluation des risques

La Banque utilise divers mécanismes d'identification et d'évaluation des risques pour cerner et gérer les sources de risque externes et internes (p. ex., l'évolution des conditions économiques, industrielles, réglementaires et opérationnelles) par rapport à l'Énoncé sur la propension au risque. La Banque identifiera et évaluera régulièrement ses principaux risques au niveau de l'entreprise, des activités et des produits, en tenant compte de l'efficacité des plans d'atténuation et d'action de la haute direction.

Un processus continu d'identification et d'évaluation des risques est essentiel pour s'assurer que les risques sont cernés, surveillés et contrôlés à l'échelle de l'entreprise. Le processus d'identification des risques de la Banque tient compte de chacune des catégories de risques décrites dans l'inventaire des risques et comprend une analyse continue des risques existants ainsi que l'identification des risques nouveaux ou émergents. Les processus d'identification et d'évaluation des risques comprennent : (i) la planification stratégique des activités; (ii) les autoévaluations des risques et des contrôles; (iii) les évaluations des risques des nouvelles initiatives; (iv) le PIEAFP; (v) les simulations de crise; (vi) les risques émergents; et (vii) les événements de risque internes et externes. Les risques sont cernés, évalués et mesurés au moyen d'une gestion proactive des risques. Les processus, les méthodologies et les systèmes à l'échelle de l'entreprise ont été mis en place pour mesurer, gérer et rendre compte des expositions aux risques de la Banque, et comprennent :

- Au moins une fois par année, la haute direction procédera à des simulations de crise et à des analyses de scénarios pour ses plans stratégiques, financiers, de liquidité et de financement, ainsi que pour ses plans relatifs au capital, de même que pour diverses stratégies et hypothèses sous-jacentes.
- Les cadres supérieurs responsables veilleront à ce que toutes les nouvelles initiatives stratégiques et tous les changements importants apportés aux processus, à la technologie, aux produits ou aux services de la Banque soient assujettis à l'outil d'habilitation opérationnelle et d'évaluation des risques avant leur lancement ou leur mise en œuvre.

La Banque utilise une gamme d'outils de gestion des risques pour déterminer de manière proactive son exposition aux principaux risques et évaluer l'efficacité des stratégies d'atténuation connexes. Des évaluations des risques sont également effectuées sur la gestion de la conformité réglementaire et les nouvelles initiatives importantes par les groupes opérationnels et de soutien (p. ex., produits, services ou technologies) et d'autres experts internes en la matière.

Mesure du risque

La mesure du risque est une composante clé du CGRE de la Banque et tient compte à la fois des éléments quantitatifs (p. ex., risques de crédit, de liquidité et de capital) et qualitatifs (p. ex., risques pour la réputation, et risques juridiques, réglementaires et opérationnels). Ces activités de mesure du risque comprennent, sans toutefois s'y limiter : (i) les expositions de crédit et le provisionnement, (ii) les mesures de liquidité, (iii) les événements liés au risque opérationnel, (iv) les simulations de crise, (v) le processus PIEAFP, (vi) les indicateurs clés de risque, (vii) la propension au risque, et (viii) les autoévaluations des risques et des contrôles.

La capacité de mesurer les risques est un élément clé du cadre de gestion des risques et des processus de gestion des capitaux de la Banque. Les processus de mesure du risque de la Banque sont conformes aux exigences réglementaires telles que les mesures de liquidité, les ratios de levier, l'adéquation des fonds propres et les simulations de crise. Bien que la mesure quantitative du risque soit importante, on se fie également à des facteurs qualitatifs pour les types de risque difficiles à quantifier. La Banque utilise diverses méthodes de mesure des risques, notamment l'analyse de scénarios et de sensibilité, les simulations de crise, les limites de risque et la surveillance des événements de risque opérationnel internes et externes.

Simulations de crise

La direction mène régulièrement des simulations de crise, notamment par le biais du processus PIEAFP de la Banque, de la planification des liquidités et du financement, de la gestion du risque de crédit et des simulations de crise ad hoc, afin d'évaluer un éventail de scénarios extrêmes, mais plausibles. Des simulations de crise sont effectuées pour déterminer l'incidence potentielle de ces événements, l'efficacité des plans d'urgence de la direction pour faire face à ces événements peu probables, mais possibles, et la capacité de la direction d'atténuer le risque. Un ensemble commun de scénarios d'entreprise est élaboré pour évaluer l'impact sur les résultats financiers, la situation du capital et les capacités opérationnelles de la Banque, ainsi que la capacité de la Banque à réagir à l'événement. En particulier, la direction a évalué un éventail de scénarios de crise, y compris une forte baisse des prix de l'immobilier et une fluctuation brutale des taux d'intérêt. La direction analyse les résultats des simulations de crise et, le cas échéant, prend des mesures proactives pour atténuer les risques pour l'entreprise.

Surveillance des risques et production de rapports

Le cadre de gouvernance de la Banque impose des mécanismes de rapports réguliers, de la fonction de gestion des risques au Conseil d'administration et aux comités de gestion, afin d'aider le Conseil et la haute direction à assumer efficacement leurs responsabilités de surveillance. Les rapports doivent être transparents et opportuns, et doivent pouvoir être agrégés au niveau de la Banque et ventilés au niveau de l'entité juridique. Dans ce contexte, un résumé complet du profil de risque et du rendement de la Banque par rapport à son Énoncé sur la propension au risque est présenté chaque trimestre au Conseil.

Les processus de surveillance des risques et de production de rapports à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'activités sont conçus pour veiller à ce que les risques et les problèmes soient cernés, transmis à un niveau supérieur et gérés en temps opportun. La Banque surveille les développements extérieurs, les indicateurs clés de risque et les indicateurs d'alerte rapide afin de déterminer et de fournir des réponses rapides aux problèmes de risque émergentes et aux autres changements dans le profil de risque avant que les limites de la propension au risque ne soient atteintes. La Gestion du risque d'entreprise, les comités de gestion du risque et le Conseil d'administration surveillent régulièrement le profil de risque de la Banque par rapport à sa propension au risque et aux limites connexes, et renvoient rapidement aux instances supérieures les problèmes nécessitant une attention et/ou une approbation plus larges.

En plus de ce qui précède, des exposés sur les risques particuliers sont régulièrement présentés et débattus aux comités de gestion des risques et au Conseil d'administration. La Banque a également mis en œuvre un processus intégré d'établissement de rapports sur les risques, en collaboration avec les groupes Gestion des risques d'entreprise, Conformité de l'entreprise et Audit interne.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un emprunteur manque à ses obligations de paiement. Le risque concerne principalement le prêteur et comprend la perte de capital et d'intérêts, la perturbation des flux de trésorerie et l'augmentation des coûts de recouvrement. La perte peut être totale ou partielle et peut survenir dans un certain nombre de circonstances. L'exposition globale de la Banque au risque de crédit est régie par une propension au risque définie en ce qui a trait au crédit, des limites de risque, un cadre de gestion du risque de crédit approuvé par le Conseil, des pouvoirs de prêt délégués ainsi qu'une surveillance et des rapports indépendants réguliers. Le Comité du risque de crédit (« CRC ») établit, met en œuvre et surveille les politiques et les lignes directrices liées au risque de crédit à l'échelle de l'entreprise, en tenant compte des objectifs opérationnels, de la propension au risque, du rendement financier prévu et du profil de risque. Des limites de risque de crédit sont établies pour tous les types d'expositions de crédit, et des limites relatives à la géographie, aux produits, aux biens et aux titres, qui sont établies pour couvrir toutes les catégories d'exposition importantes. Le cadre de gestion du risque de crédit de la Banque limite l'exposition totale à toute entité ou connexion. Les secteurs d'activité sont responsables de la gestion des risques de crédit de la Banque conformément aux politiques et lignes directrices approuvées, ainsi que de l'évaluation continue des conditions générales de crédit et des expositions. Le CRC, le CGC, le groupe GR et le CR du Conseil d'administration surveillent le portefeuille de crédit au moyen d'examen continus des politiques de gestion du risque de crédit, des pratiques de prêt, de la composition et du profil de risque du portefeuille, de l'adéquation de la provision pour pertes sur créances et des capitaux fondés sur le risque de crédit.

Prêts non productifs

La Banque applique la norme IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 ») dans sa détermination de ce qu'elle considère comme des prêts non productifs et dans le calcul des provisions pour pertes sur créances. La détermination des provisions pour pertes sur créances en vertu de la norme IFRS 9 implique un modèle de perte sur créance attendue en trois étapes. L'étape 1 représente les

prêts qui sont considérés comme étant productifs sans dégradation significative du risque de défaut de paiement. L'étape 2 représente les prêts qui sont toujours considérés comme étant productifs, mais pour lesquels il y a eu une augmentation importante du risque de défaut de paiement. L'étape 3 représente les prêts douteux (non productifs) pour lesquels les paiements sont généralement en retard de 90 jours ou pour lesquels il y a d'autres preuves objectives de déficience.

Provisions de crédit

La Banque maintient une provision pour pertes sur créances conformément à la norme IFRS 9, qui représente la meilleure estimation par la direction des pertes sur créances prévues dans le portefeuille de prêts. La provision est révisée au moins une fois par trimestre. En plus de la provision pour pertes sur créances, le risque de pertes futures est pris en compte dans la détermination du niveau approprié de capital à l'appui des opérations de la Banque. La Banque détient des capitaux pour d'éventuelles pertes sur créances supplémentaires. Cela comprend le capital requis par la réglementation et les montants de capital supplémentaires recommandés par la direction et approuvés par le Conseil. La Banque utilise des simulations de crise et des analyses de scénarios pour remettre en question l'adéquation des fonds propres affectés au risque de crédit.

Tableau 1 : Exposition au risque de crédit selon la notation interne du risque

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute de tous les prêts financiers conformément à la norme IFRS 9, selon l'échelle de notation de l'exposition au risque de crédit de la Banque au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

milliers de dollars canadiens (non vérifiés)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	Total	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	Total
Total des prêts								
Valeur comptable brute	25 628 609	2 927 671	1 200 824	29 757 104	5 403 556	1 508 423	236 819	7 148 798
Provision pour pertes sur créances	(233 091)	(188 351)	(231 644)	(653 086)	(218 147)	(173 784)	(121 152)	(513 083)
Valeur comptable nette	\$ 25 395 518	\$ 2 739 320	\$ 969 180	\$ 29 104 018	\$ 5 185 409	\$ 1 334 639	\$ 115 667	\$ 6 635 715

Le tableau suivant détaille la provision pour pertes sur créances et radiations nettes de la Banque pour l'année close le 31 mars 2025 et le 31 décembre 2024.

Tableau 2 : Provision pour pertes sur créances et radiations nettes en pourcentage des prêts bruts

(en milliers de dollars, sauf pour les pourcentages)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Montant	% du brut Prêts	Montant	% du brut Prêts
Provision pour pertes sur créances				
Provision totale pour pertes sur créances	\$ 608 076	2,09 % ¹	552 995	8,21 %
Radiations nettes				
Radiations nettes	\$ 570 492	1,96 % ¹	507 097	7,53 %

Le tableau suivant détaille les provisions et les prêts non productifs de la Banque pour l'année close le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Tableau 3 : Provisions et prêts non productifs

(en milliers de dollars, sauf pour les pourcentages)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Montant	% du brut Prêts	Montant	% du brut Prêts
Provision pour pertes sur créances				
Provision totale pour pertes sur créances	\$ 677 115	2,28 %	\$ 540 062	7,55 %
Prêts non productifs nets				
Total des prêts non productifs nets	\$ 969 180	3,26 %	\$ 115 667	1,62 %

¹ Comprend les provisions au bilan et hors bilan.

Concentration géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et, dans le cadre des mesures de propension au risque, elle surveille activement les prêts selon l'emplacement géographique afin d'assurer sa résilience à tout développement ou événement provincial particulier. La répartition géographique des prêts totaux est détaillée dans les tableaux ci-dessous en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024.

Tableau 4 : Concentration géographique des prêts

(en milliers de dollars, sauf pour les pourcentages) En date du 31 décembre 2025

	Colombie-Britannique				Provinces		
	Britannique	Alberta	Ontario	Québec	Atlantique	Autre	Total
Total des prêts	\$ 3 135 550	\$ 2 666 059	\$ 17 825 091	\$ 3 108 813	\$ 2 187 829	\$ 833 762	\$ 29 757 104
En % du portefeuille	10,5 %	9,0 %	59,9 %	10,4 %	7,4 %	2,8 %	100,0 %

(en milliers de dollars, sauf pour les pourcentages) En date du 31 décembre 2024

	Colombie-Britannique				Provinces		
	Britannique	Alberta	Ontario	Québec	Atlantique	Autre	Total
Total des prêts	\$ 707 083	\$ 959 005	\$ 2 719 570	\$ 1 359 123	\$ 863 710	\$ 540 307	\$ 7 148 798
En % du portefeuille	9,9 %	13,4 %	38,0 %	19,0 %	12,1 %	7,6 %	100,0 %

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière découlant de changements défavorables des facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux d'intérêt et de change, les écarts créditeurs et les prix des actions et des produits de base. Pour la Banque, le risque de marché comprend principalement le risque d'investissement et le risque structurel lié aux taux d'intérêt. Voici un résumé de ces risques :

Risque d'investissement

Le risque d'investissement est le risque de perte de revenus et de capital découlant des variations de prix des titres et de dividendes dans le portefeuille de placements, qu'elles découlent des facteurs macroéconomiques, des perspectives économiques de l'émetteur ou de la disponibilité de marchés liquides, entre autres facteurs. Le portefeuille de placements de la Banque est constitué d'obligations du gouvernement. Le solde total était de 349,8 millions de dollars au 31 décembre 2025, comparativement à zéro dollar au 31 décembre 2024.

Le cadre de gestion du risque d'investissement de la Banque est approuvé par le CGAP et le CR. Le CGAP est chargé de définir et de surveiller le portefeuille de placements de la Banque et d'identifier les placements qui peuvent présenter un risque de baisse de valeur. Le groupe de GRE effectue une analyse des contreparties afin d'évaluer si la détérioration du crédit a entraîné une baisse de valeur des placements. Le groupe Trésorerie a la responsabilité de gérer le portefeuille de placements de la Banque conformément aux politiques approuvées et d'évaluer l'impact des événements de marché sur les implications potentielles pour sa valeur totale. Le groupe de GRE recommande des politiques, examine les procédures et les lignes directrices, et assure une surveillance à l'échelle de l'entreprise et remet en question le risque d'investissement, y compris les évaluations.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque structurel de taux d'intérêt est le risque de perte de revenu ou de capital en raison de la variation des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion du risque de taux d'intérêt est de veiller à ce que la Banque puisse réaliser des bénéfices stables et prévisibles sur des périodes déterminées, malgré les fluctuations des taux d'intérêt. La Banque a adopté une approche de gestion de ses positions d'actif et de passif permettant d'éviter que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence importante sur les revenus futurs, et elle cherche à apparier de façon organique les passifs aux actifs en termes d'échéance et de réévaluation des taux d'intérêt par ses actions dans le marché des dépôts en priorité pour accéder à des solutions hors bilan.

Le cadre de gestion du risque de marché de la Banque comprend des politiques de risque de taux d'intérêt approuvées par le CGAP et le CR. Le CGAP est chargé de définir et de surveiller le risque structurel de taux d'intérêt de la Banque et d'examiner les asymétries importantes de maturité et/ou de durée, ainsi que d'élaborer des stratégies qui permettent à la Banque de fonctionner dans le respect de sa propension globale au risque. En outre, le CGAP supervise les simulations de crise liées au risque structurel de taux d'intérêt en utilisant un certain nombre de scénarios de taux d'intérêt. Le groupe Trésorerie a la responsabilité de gérer les écarts de taux d'intérêt de la Banque conformément aux politiques approuvées et d'évaluer l'impact des événements de marché sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Le groupe de GRE recommande des politiques et des lignes directrices prudentes et assure une surveillance indépendante à l'échelle de l'entreprise de tout le risque de taux d'intérêt.

De temps à autre, la Banque conclut des opérations sur produits dérivés pour couvrir l'exposition aux taux d'intérêt résultant de la non-concordance de durée entre ses prêts hypothécaires à taux fixe et ses dépôts. Le cas échéant, la Banque appliquera une comptabilité de couverture afin de minimiser la volatilité des résultats déclarés découlant des variations des taux d'intérêt. Tous les contrats dérivés sont des contrats de gré à gré avec des institutions financières canadiennes hautement cotées. L'utilisation de produits dérivés a été approuvée par le Conseil, mais l'utilisation autorisée est régie par des politiques particulières. Les produits dérivés ne sont autorisés qu'à des fins de couverture; l'utilisation de produits dérivés n'est pas autorisée pour les transactions qui sont entreprises pour potentiellement créer des profits par la spéculation sur les mouvements de taux d'intérêt.

La Banque utilise deux indicateurs principaux pour quantifier son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces indicateurs mesurent l'incidence sur le revenu net d'intérêt futur de la Banque et la valeur économique des capitaux propres pour une variation donnée des taux d'intérêt. Les mesures sont calculées à l'aide d'un certain nombre de scénarios de courbe de rendement différents, y compris les mouvements parallèles vers le haut et vers le bas, l'aplatissement de la courbe et l'accentuation de la courbe. Dans le calcul de son exposition au risque de taux d'intérêt, des hypothèses comportementales sont utilisées pour modéliser des éléments tels que les remboursements anticipés de prêts, les ratios d'engagement de fonds et les remboursements de dépôts encaissables. Ces hypothèses sont vérifiées rétroactivement et examinées sur une base régulière.

Le tableau suivant fournit des mesures de la sensibilité aux taux d'intérêt et de l'incidence potentielle après impôt d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base dans les taux d'intérêt sur le revenu d'intérêt net et sur la valeur économique des capitaux propres.

Tableau 5 – Impact du risque de taux d'intérêt

	En date du			
<i>(milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	Augmentation des taux d'intérêt		Réduction des taux d'intérêt	
Écart de 100 points de base				
Impact sur le revenu net d'intérêt, après impôt (pour les 12 prochains mois)	\$ 815	\$ 13 586	\$ (917)	\$ (13 781)
Impact sur la valeur actualisée nette des capitaux propres	1 360	34 852	(1 708)	(35 653)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement est le risque que la Banque ne soit pas en mesure de générer ou d'obtenir suffisamment de trésorerie ou d'équivalents en temps opportun et à un coût raisonnable pour respecter ses obligations financières (tant au bilan que hors bilan) à mesure qu'elles deviennent exigibles. Ce risque découle des fluctuations de flux de trésorerie de la Banque liées aux activités de prêt, de titrisation, de dépôt, d'investissement et autres activités commerciales. Les pratiques de gestion du risque de liquidité et de financement de la Banque sont conformes à la ligne directrice du BSIF sur les normes de liquidité.

Les comptes d'épargne à intérêt élevé et les comptes d'épargne Oaken ajoutent au risque de liquidité, car les déposants peuvent retirer des dépôts sans préavis en l'absence de modalités contractuelles fixes. La Banque limite stratégiquement les dépôts à vue à un niveau approprié qui est aligné sur les limites de liquidité et de financement de la Banque, en tenant compte du fait que l'un des principaux objectifs des comptes d'épargne Oaken est de faciliter le mouvement harmonieux des fonds vers et depuis les CPG Oaken pour les clients.

Le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque comprend un plan triennal de financement de l'entreprise, des politiques en matière de risque de liquidité et de financement, ainsi qu'un plan de financement d'urgence approuvé par le CGAP et le CR. Le mandat du CGAP comprend l'établissement et la recommandation au Conseil d'une propension au risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise. En outre, le CGAP examine la composition et la structure des actifs et des passifs, examine les politiques et stratégies en matière de risque de liquidité et de financement et surveille régulièrement la conformité à ces politiques. Le CGAP supervise également des simulations de crise pour le risque de liquidité et de financement et met à l'épreuve le plan de financement d'urgence de la Banque. Le groupe Trésorerie a la responsabilité de gérer les positions de risque de liquidité et de financement de la Banque conformément aux politiques approuvées et d'évaluer régulièrement l'impact des événements de marché sur les besoins en liquidité. Le groupe de GRE recommande des politiques et des lignes directrices en matière de liquidité et assure une surveillance indépendante de tout le risque de liquidité et de financement.

Le plan de financement triennal annuel de la Banque évalue les besoins de financement futurs et la façon dont la Banque entend répondre à ces besoins, au regard de la propension au risque de la Banque. La garantie d'un financement diversifié durable à un coût raisonnable et à un niveau acceptable de risque de liquidité est essentielle pour que la Banque réalise son potentiel de croissance.

Les politiques de la Banque en matière de risque de liquidité et de financement tiennent compte de plusieurs éléments clés, tels que les niveaux minimaux d'actifs liquides à détenir en tout temps, la composition des types d'actifs liquides à maintenir, le suivi quotidien de la situation de liquidité par la Trésorerie, la haute direction et le groupe GRE, des rapports mensuels au CGAP et des rapports trimestriels au CR.

La Banque utilise un horizon de liquidité comme principal indicateur de liquidité. En utilisant l'analyse de l'écart de maturité, la Banque prévoit un horizon temporel lorsque son flux de trésorerie net cumulatif devient négatif, après avoir pris en compte la valeur de marché de son stock d'actifs liquides. L'horizon de liquidité de la Banque est calculé quotidiennement et est fondé sur les flux de trésorerie contractuels et comportementaux. Les prévisions sont faites en fonction des conditions normales du marché et d'un certain nombre de scénarios de crise de liquidité, y compris la capacité de financer, la baisse des dépôts à terme, la baisse des dépôts à vue, la croissance des prêts, l'évaluation du portefeuille de liquidité, les prêts en souffrance et les dépréciations.

La Banque considère que son exposition au risque de liquidité au 31 décembre 2025 est à un niveau acceptable. La Banque estime que le niveau actuel de liquidité et les facilités de crédit sont suffisants pour soutenir les activités en cours dans un avenir prévisible. Les politiques de la Banque en matière de risque de liquidité et de financement visent à garantir que les soldes de trésorerie et les stocks d'autres actifs liquides sont suffisants pour couvrir toutes les sorties de trésorerie, tant dans les conditions normales de marché que pendant les périodes de turbulences extrêmes sur les marchés. La Banque détient des actifs liquides sous forme d'espèces, de dépôts bancaires, de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, de titres émis par les gouvernements provinciaux et de titres du marché monétaire à court terme, d'obligations de sociétés et de débentures hautement cotés.

Les actifs liquides de la Banque sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

Table 6 - Ressources de liquidité

<i>(en milliers de dollars, sauf pour les pourcentages)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Espèces et quasi-espèces	\$ 871 949	\$ 292 408
Titres de créance	549 803	-
TACH inclus dans les prêts hypothécaires résidentiels	228 742	-
Total des liquidités à la valeur comptable	1 650 495	292 408
Total des liquidités à la juste valeur	\$ 1 650 495	\$ 292 408
Capacité de financement disponible	\$ 907 759	\$ 341 458
Capacité engagée contingente	188 141	168 042
Liquidité totale	\$ 2 746 395	\$ 801 908

Les actifs liquides sont des actifs de grande qualité non grevés pour lesquels la Banque dispose d'un marché secondaire vaste et actif pour vendre ces actifs sans subir de réduction importante.

Certains TACH émis par la Banque en vertu de la LNH sont détenus comme des liquidités, mais sont classés dans les prêts hypothécaires résidentiels au bilan, comme l'exigent les normes IFRS. Les prêts hypothécaires sous-jacents sont assurés et les titres sont estampillés par la SCHL. Dans l'ensemble, les ressources en liquidités fluctuent en fonction des changements dans les besoins de trésorerie futurs de la Banque.

Les principales sources de financement de la Banque proviennent des dépôts de détail et de la titrisation. Les dépôts de détail proviennent principalement du réseau de courtiers en dépôt, et la Banque compte beaucoup sur ce canal. La majorité de ces dépôts sont reçus par l'entremise de canaux qui sont contrôlés par plusieurs grandes banques canadiennes. Le réseau de courtiers donne à la Banque un accès à un très grand volume de dépôts potentiels, qui proviennent presque entièrement d'investisseurs individuels. La majorité des dépôts recueillis sont des CPG à échéance déterminée assurés par la SADC qui ne sont pas assujettis au rachat anticipé. La Banque a conclu des ententes contractuelles avec la plupart des grands courtiers en valeurs mobilières nationaux et un grand nombre de courtiers indépendants.

La Banque poursuit sa stratégie à long terme visant à diversifier ses sources de financement par l'entremise de sa marque de vente directe aux consommateurs, la Financière Oaken. La Banque a diversifié davantage sa base de financement grâce à diverses initiatives sur les marchés de capitaux, y compris son programme de TACHR, sa participation à des structures de titrisation parrainées par les banques et son programme de billets de dépôt institutionnels.

Exigences de liquidité du BSIF

Comme l'exige la ligne directrice du BSIF sur les normes de liquidité, la Banque communique au BSIF son ratio de liquidité à court terme (« LCR ») et son ratio de liquidité à long terme (« NCCF »). Le LCR mesure la capacité d'un établissement à résister à un scénario de crise importante de 30 jours, tandis que le FCCN mesure le risque de liquidité sur une période allant jusqu'à 12 mois. La Banque se conforme aux exigences de liquidité du BSIF, y compris les exigences particulières en matière de fonds propres et de liquidité applicables aux petites et moyennes banques. Les indicateurs de liquidité déclarés par la Banque dépassent largement les exigences réglementaires.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel, qui est inhérent à toutes activités d'affaires, renvoie au risque de perte résultant de processus internes, de comportements ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou encore d'événements externes. Cette définition englobe le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation. Les répercussions du risque opérationnel peuvent comprendre, entre autres, des pertes financières, des atteintes à la réputation ou des mesures d'application de la réglementation. Le risque opérationnel est inhérent à chaque activité commerciale et de soutien, y compris les pratiques de gestion des autres risques tels que les risques de crédit, de conformité, de liquidité et de financement. La Banque a pris des mesures proactives pour atténuer ce risque afin de créer et de maintenir la valeur pour les actionnaires, de mettre en œuvre des stratégies commerciales et de fonctionner efficacement. Les stratégies de gestion du risque opérationnel comprennent l'atténuation par des contrôles ainsi que l'évitement, le transfert et l'acceptation du risque. La supervision du cadre de gestion du risque opérationnel est assurée par le groupe de gestion du risque, le Comité de gestion du risque d'entreprise et le CR du Conseil.

Le programme de gestion du risque opérationnel de la Banque (le « GRO ») vise à s'assurer que les risques opérationnels sont compris, identifiés et gérés, et que les politiques et contrôles d'atténuation nécessaires sont mis en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires, à maintenir et renforcer la confiance dans la sécurité et la stabilité de la Banque, et à minimiser les pertes d'exploitation.

Le programme de GRO repose sur les principes suivants :

- La Banque maintiendra une solide gouvernance interne soutenue par des politiques appropriées qui éclaireront l'attitude et le comportement de la direction en matière de sensibilisation au risque et de prise de risques.
- La Banque s'efforcera de gérer et de contrôler le risque opérationnel et ne se limitera pas strictement à l'évitement ou à l'élimination du risque. Les pratiques de GRO seront utilisées pour faciliter la prise de décisions éclairées, ce qui permettra à la Banque d'optimiser ses objectifs et de maintenir sa force.

- La Banque maintiendra une saine gouvernance du risque opérationnel dans le cadre de laquelle une surveillance indépendante est contrebalancée par une prise en charge claire du risque opérationnel au sein de l'entreprise, et appuyée par une compréhension claire du profil de risque et de la propension au risque de la Banque.
- La Banque mettra en œuvre des processus et des procédures visant à aider la direction à fournir une assurance raisonnable que les risques opérationnels importants sont identifiés, mesurés, surveillés, atténués, déclarés et soutenus par des fonds propres adéquats.
- La Banque mettra en œuvre des pratiques efficaces de reprise après sinistre, de continuité des affaires et de gestion des risques liés aux tiers qui renforceront la résilience opérationnelle de la Banque afin de s'assurer qu'elle peut poursuivre ses activités en cas de perturbation grave des activités.
- La Banque veillera à ce que des formations appropriées soient élaborées et mises en œuvre.

Le programme de GRO de la Banque fournira des rapports opportuns, exacts et fiables sur les risques au Conseil d'administration et à la haute direction.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque de non-conformité aux lois, aux règlements, aux lignes directrices, à un engagement envers un organisme de réglementation ou en vertu d'une disposition, d'un article, d'un paragraphe, d'un décret, ou d'une condition, y compris les politiques et procédures internes connexes. Cela comprend les exigences qui ont été déterminées par l'équipe de la haute direction et qui obligent la Banque à faire certaines choses, y compris à mener ses affaires d'une manière particulière, et lorsque la non-conformité pourrait avoir une incidence sur la réputation et/ou la sécurité et la solidité de la Banque.

Bien que toutes les unités opérationnelles et les fonctions intégrées de la Banque (en tant que première ligne de défense) soient responsables de veiller à ce que le risque de conformité (y compris, mais sans s'y limiter, la lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude, l'éthique et la conduite, la protection des renseignements personnels et les sanctions) soit atténué, la surveillance indépendante du risque de conformité est principalement gérée par le chef de la Conformité, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le groupe de conformité d'entreprise conformément au Cadre de conformité réglementaire de la Banque.

Il est interdit aux entités réglementées comme la Banque, Home Trust et la Banque Home de divulguer, directement ou indirectement, tout renseignement prescrit relatif à la supervision les concernant ou concernant leurs sociétés affiliées, à quelques exceptions près. Ce type de renseignement est défini de manière générale en termes (i) d'évaluations, de recommandations, de notes et de rapports concernant la Banque qui sont effectués par ou à la demande du BSIF; (ii) de toute catégorie dans laquelle la Banque est classée en vertu du Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles, tout taux de prime qui lui a été attribué et toute prime annuelle déterminée pour elle en vertu de ce Règlement; et (iii) certaines mesures réglementaires prises à l'égard de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

L'adéquation des fonds propres est une exigence clé pour la sécurité et la solidité de toute institution financière. Les fonds propres sont la différence entre l'actif et le passif de la Banque et servent de coussin financier pour absorber les pertes imprévues. Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque de ne pas maintenir un capital suffisant pour atteindre les objectifs opérationnels de la Banque ainsi que les exigences réglementaires et du PIEAFP, même en période de crise grave, mais plausible. Le fait de ne pas maintenir une adéquation suffisante des fonds propres peut entraîner une insolvabilité et des pertes pour les créanciers (déposants). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Gestion des capitaux du présent document.

Le risque d'adéquation des fonds propres est surveillé par le groupe de GRE, les Finances, le CGC et le CR du conseil d'administration.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque découlant de stratégies d'affaires inefficaces, de l'environnement d'affaires externe ou de l'incapacité d'exécuter efficacement des stratégies et des activités d'affaires particulières, ainsi que des effets potentiels sur les revenus. Il comprend, sans s'y limiter, les pertes financières potentielles dues à l'échec d'acquisitions ou d'initiatives de croissance organique, ainsi que l'incapacité de la direction à ajuster ses stratégies et activités commerciales en fonction des événements externes ou des résultats de l'entreprise, ou l'incapacité de l'entreprise à modifier ses niveaux de coûts en fonction de ces changements. Le risque stratégique est géré par l'EHD. L'EHD examine régulièrement l'environnement commercial actuel, y compris les risques environnementaux et sociaux, l'évolution de la réglementation et les actions des concurrents de la Banque, et ajuste les plans d'affaires en conséquence.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque découlant de la publicité négative, fondée ou non, concernant la conduite des affaires ou les pratiques de la Banque qui peut entraîner une baisse de la clientèle ou des dépenses imprévues, des litiges coûteux ou des réductions de revenus, ou la perte de financement d'une facilité de titrisation ou encore un accès réduit au marché des dépôts. La Banque peut être exposée à un risque de réputation découlant des activités de ses filiales ou des marques qu'elle dessert.

L'objectif de la gestion du risque de réputation est de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque en renforçant et en maintenant la confiance des parties prenantes que la Banque peut tenir ses promesses. La Banque a adopté un cadre de gestion du risque de réputation qui donne un aperçu de son approche pour ce type de risque, en mettant l'accent sur les principes de gestion du risque, la gestion des parties prenantes et les responsabilités organisationnelles en matière de prévention et de détection des vulnérabilités liées au risque de réputation. L'approche de la Banque en matière de gestion de ce risque allie l'expérience et les connaissances appliquées à la gestion d'autres types de risque à une compréhension organisationnelle des conséquences potentielles pour la Banque. La surveillance de ce risque est assurée par l'EHD et le CR du Conseil.